

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Palmarolle tenue le 11 janvier 2021 à 19h, par le biais de ZOOM.

SONT PRÉSENTS :

Mairesse intérimaire	Aline Bégin
Conseillères	Lyne Vachon Véronique Aubin Jacques Chabot

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale p.i. Secrétaire-trésorière p.i.	Véronique Hince
--	-----------------

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 19 heures et 07 minutes, et mot de bienvenue de la présidente d'assemblée, Aline Bégin.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 21-01-350

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit adopté tel que présenté.

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

2.1. Résolution no 21-01-351

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 présenté par la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté avec les modifications suivantes :

- Retirer le point 5.5 qui est vide et non nécessaire;
- Point 14.1. ajouter qu'une séance de travail sera mis en place.

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020

2.2. Résolution no 21-01-352

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 présenté par la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté tel que présenté.

3. AFFAIRES EN DÉCOULANT

Information Covid-19

Élection partielle - Suivi

4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

4.1. Rapport de consultation d'un projet d'agrandissement d'une ferme d'élevage porcin

Résolution no 21-01-353

ATTENDU que le rapport de consultation d'un projet d'agrandissement d'une ferme d'élevage porcin produit par la MRC Abitibi-Ouest a été reçu le 22 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte le rapport de consultation d'un projet d'agrandissement d'une ferme d'élevage porcin envoyé par la MRC Abitibi-Ouest.

5. DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

5.1. Bilan environnemental et socioéconomique des Éleveurs de Porcs du Québec;

5.2. Demande de Mr. Dave Vallières pour obtenir les résolutions du dossier porcherie de 1997 à 2001.

6. URBANISME

7. DEMANDE ET AUTORISATIONS

Demande de Gino Cameron – Trottoirs de la rue Principale

7.1. *Résolution no 21-01-354*

ATTENDU que les trottoirs de la rue Principale entre la 1^{ère} avenue Ouest et le pont de la rue Principale ne sont pas déneigés adéquatement et que c'est nécessaire pour la sécurité des piétons;

ATTENDU que M. Cameron a fait la demande par courriel le 13 décembre 2020, afin que les trottoirs soient déneigés convenablement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale intérimaire de la Municipalité de Palmarolle, Véronique Hince, d'envoyer une lettre à M. Gino Cameron mentionnant les intentions de la Municipalité au sujet du déneigement des trottoirs de la rue Principale.

Demande de citoyens pour l'ajout d'un lampadaire sur la rue 2^e rue Est

7.2. *Résolution no 21-01-355*

ATTENDU que la portion de cette rue est mal éclairer et que cela pourrait être dangereux pour les piétons qui y circulent ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité à faire installer un lampadaire sur la 2^e rue Est.

Autorisation d'envoyer une lettre d'appui pour l'implantation de Vidéotron en Abitibi-Ouest

7.3. *Résolution no 21-01-356*

ATTENDU que la MRC d'Abitibi-Ouest demande l'appui des municipalités d'Abitibi-Ouest pour un projet visant à desservir 100% du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest par l'entreprise de télécommunication Vidéotron;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale intérimaire, Véronique Hince, à envoyer une lettre d'appui à Mme. Brigitte Dupuis, directrice Exploitation de réseau Vidéotron, pour aider à l'implantation de Vidéotron en Abitibi-Ouest.

8. RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

Résolution no 21-01-357

- ATTENDU** que conformément aux dispositions du Code municipal; la Municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;
- ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;
- ATTENDU** que la Municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;
- ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;
- CONSIDÉRANT** que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la Municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer;

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 décembre 2020, présentés par la technicienne comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de soixante-neuf mille trois cent dix-neuf et trente-huit cents (69 319.38\$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-sept mille deux cent quarante-quatre et deux cents (27 244.02\$);

QUE la liste des salaires versés, au 31 décembre 2020, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-deux mille cinq cent dix et quatre-vingt-neuf cents (32 510.89\$).

La directrice générale p.i. et secrétaire-trésorière p.i., Véronique Hince, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

9. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

11. PÉRIODE D'INFORMATION

12. SÉCURITÉ INCENDIE

Demande d'augmentation salariale pour les pompiers

12.1. *Résolution 21-01-358*

ATTENDU que les pompiers de la Municipalité de Palmarolle n'ont reçu aucune augmentation de salaire depuis 2014, salaire qui est de 16\$/heure;

ATTENDU qu'une demande est faite au conseil municipal de la part des pompiers de la municipalité pour une augmentation de salaire de 25%, soit 20\$/heure.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la demande de la brigade de pompier pour une augmentation de salaire passant de 16\$/heure à 20\$/heure.

13. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

14. HYGIÈNE DU MILIEU

15. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Achat et installation d'une barre panique et d'une nouvelle porte vitrée à l'aréna Rogatien-Vachon

15.1. *Résolution no 21-01-359*

ATTENDU qu'une soumission a été faite chez Portes Levasseur au montant de 8558.75 \$ pour l'achat d'une barre panique pour la porte de l'entrée avant du bureau municipal et d'une porte vitrée pour l'aire de restauration de l'aréna Rogatien-Vachon.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'achat et l'installation par Portes Levasseur d'une barre panique sur la porte de l'entrée avant du bureau municipal et d'une porte vitrée pour l'aire de restauration de l'aréna Rogatien-Vachon au montant de huit-mille-cinq-cent-cinquante-huit dollars et soixante-quinze (8558.75 \$).

SPCA Abitibi-Ouest – Nouveau règlement et prix 2021

15.2. *Résolution no 21-01-360*

- ATTENDU** que le conseil peut adopter des règlements concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la municipalité de Palmarolle ;
- ATTENDU** que la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la municipalité de Palmarolle ;
- ATTENDU** que le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38-002) ;
- ATTENDU** qu'afin de mettre en œuvre cette loi, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002) a été édicté le 20 novembre 2019 et est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;
- ATTENDU** que la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens attribue aux municipalités locales la responsabilité d'appliquer à toute personne, sur leur territoire, tout règlement pris pour son application;
- ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 7 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte le nouveau règlement de la SPCA Abitibi-Ouest ainsi que la liste de prix pour l'année 2021.

COMBEQ 2021 – Inscription de l'inspecteur municipale

15.3. *Résolution no 21-01-361*

- ATTENDU** que selon l'entente intermunicipale, il est nécessaire d'avoir l'autorisation de quatre municipalités pour procéder à l'inscription de M. Jean-Guy Hébert, inspecteur municipale, à l'adhésion de la COMBQ 2021;
- ATTENDU** que le prix de l'adhésion est de 380\$ avant taxes et que ce montant sera divisé entre les municipalités participantes à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte de déboursier les frais de soixante-trois dollars et trente-quatre cents (63,34\$) pour l'adhésion à la COMBEQ de l'inspecteur municipal.

Vente du lot 5 048 308 à M. Gagné-Samuel et M. Poliquin

15.4. *Résolution no 21-01-362*

ATTENDU qu'une demande de M. Gagné-Samuel et M. Poliquin a été déposée à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 pour l'acquisition du lot 5 048 308;

ATTENDU que le conseil municipal à accepter la vente du lot conditionnelle à l'évaluation de celui-ci par un technicien géomètre;

ATTENDU que l'évaluation a été faite et que la valeur du lot 5048 308 est de 8549.90\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la vente du lot 5 048 308 à Mr. Gagné-Samuel et Mr. Poliquin pour une somme de huit-mille-cinq-cent-quarante-neuf dollars et quatre-vingt-dix cents (8549.90\$).

OMH – Approbation du budget 2021

15.5. *Résolution no 21-01-363*

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal approuvent le budget de la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) pour l'année 2021, pour l'OH Lac Abitibi, pavillon 2260 de Palmarolle, en date du 11 janvier 2021 tel que présenté.

Conditions d'agrandissement d'une ferme d'élevage porcin

15.6. *Résolution no 21-01-364*

ATTENDU que les conditions pour la délivrance du permis d'agrandissement de la ferme d'élevage porcin sont les suivantes :

1. Que soit couvert en tout temps tout ouvrage d'entreposage de lisier de manière à diminuer substantiellement les odeurs inhérentes à cet entreposage;
2. Que l'épandage du lisier soit fait de manière à assurer, dans un délai maximal de 24 heures, son incorporation au sol;
3. Que soit utilisé une méthode de remplissage du réservoir de lisier à l'aide d'une pompe afin de remplir ce réservoir par le bas (au sol);
4. Que soit installé, dans le délai prescrit par le conseil, un écran brise-odeurs de la nature qu'il détermine, destiné à diminuer substantiellement les odeurs;
5. Que l'épandage de lisier ne soit pas permis sur le territoire de Palmarolle lors des fins de semaines, 24 heures avant et pendant les jours fériés;
6. Aviser à l'avance la municipalité de la date et de la localisation où auront lieu les épandages, de manière à pouvoir, si possible, aviser les citoyens;
7. Remettre à la Municipalité de Palmarolle le rapport d'analyse de sol pour la recommandation de quantité de phosphore qui est fait au 5 ans.

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal approuve les conditions pour la délivrance d'un permis pour l'agrandissement d'une ferme d'élevage porcin.

16. EMPLOYÉS

17. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

19. SUJETS DIVERS (VARIA)

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 21-01-365

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 19 heures et 58 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Aline Bégin
Mairesse suppléante

Véronique Hince
Directrice générale intérimaire,
Secrétaire d'assemblée